



CONSEIL DE LA VALLEE
CONSIGLIO REGIONALE DELLA VALLE D'AOSTA

5^{ème} SESSION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DE L'APF

13^{ème} SESSION DU PARLEMENT JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Avis de concours

Le Conseil de la Vallée, faisant suite aux propositions du Bureau de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) et du Bureau de la Communauté française de Belgique souhaitant la participation de deux jeunes valdôtains à la session du Parlement francophone des jeunes de l'APF et d'un(e) jeune valdôtain(e) à la session du Parlement jeunesse de la Communauté française de Belgique, invite les étudiants universitaires à :

OBJECTIF: prendre part à la sélection pour la participation aux travaux de la 5^{ème} session du Parlement francophone des jeunes de l'APF et à la 13^{ème} session du Parlement Jeunesse de la Communauté française de Belgique :

- ⇒ Le Parlement francophone des jeunes de l'APF a été créé par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de Moncton en 1999. Il est organisé par l'APF au moment de ses Assemblées plénières qui réunissent des parlementaires francophones de 73 parlements ou organisations interparlementaires répartis sur les cinq continents. Il réunit des jeunes de 18 à 23 ans originaires des différents pays représentés à l'APF qui débattent et adoptent des textes sur les thèmes retenus pour chaque session. Ces textes sont ensuite remis aux chefs d'État et de Gouvernement lors des sommets.
- ⇒ Le Parlement Jeunesse de la Communauté française de Belgique réunit, chaque année, près de 80 jeunes qui, dans le cadre d'une simulation parlementaire, tiennent le rôle de députés, de ministres ou de journalistes. Les jeunes parlementaires analysent quatre projets de loi portant sur des thématiques qui font l'objet d'une préoccupation commune en Belgique et, plus en général, en francophonie. Les valdôtains peuvent y participer grâce à l'Entente liant le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Communauté française de Belgique et le Parlement de la République et Canton du Jura.

DATES DES TRAVAUX:

- Parlement francophone des jeunes de l'APF, Paris (France) du 4 au 6 juillet 2009
- Parlement Jeunesse de la Communauté française de Belgique, Bruxelles du 22 au 27 février 2009

CONDITIONS D'AGE ET DE SCOLARITE:

- les participants doivent être résidents en Vallée d'Aoste
- pour le Parlement Jeunesse de la Communauté française de Belgique, les participants doivent être âgés de 17 à 25 ans

- pour le Parlement francophone des jeunes de l'APF, les participants doivent être âgés de 18 à 23 ans
- les participants doivent être inscrits à l'Université

REDACTION D'UN TEXTE: les candidats doivent rédiger un texte de quatre pages portant sur un thème qui rentre dans les domaines de compétence des quatre commissions permanentes de l'APF, c'est-à-dire :

- Commission Politique : Les enfants soldats
- Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires culturelles : Le travail des enfants
- Commission des Affaires Parlementaires : Les jeunes et les partis politiques
- Commission de la Coopération et du développement : La crise alimentaire, la crise financière, la vie chère le pouvoir d'achat : les conséquences sociales sur la jeunesse francophone.

Les documents auxquels renvoient les liens indiqués ci-dessous illustrent davantage les thématiques citées.

<http://www.apf.francophonie.org>

SELECTION : la sélection aura lieu **le 3 février 2009 à 15h00**. Un jury examinera les candidats au biais d'un entretien permettant d'évaluer le texte rédigé et juger leur compétence dans l'expression orale ainsi que leur expérience dans divers domaines.

PARTICIPANTS: la première jeune fille et le premier jeune homme sélectionnés pourront participer à la 5^{ème} session du Parlement francophone des jeunes de l'APF; le(a) troisième sélectionné(e) pourra participer aux travaux de la 13^{ème} session du Parlement Jeunesse de la Communauté française de Belgique.

DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES: les étudiants doivent faire parvenir au plus tard **le 30 janvier 2009 à 17h00** un dossier comprenant :

- la candidature
- le texte sur un des thèmes indiqués ci-dessus
- une photo d'identité récente.

Le formulaire de candidature, disponible à l'adresse <http://www.consiglio.regione.vda.it>, devra être déposé au Bureau du Protocole du Conseil de la Vallée – Place Deffeyes 1 - Aoste.

Pour tout renseignement ultérieur, s'adresser à M. Callisto Savioz, Direction des Relations extérieures et des rapports institutionnels – Rue Piave 1 , 11100 Aoste. Tél: n° 0165 – 526143 - Télécopieur n. 0165 526257 - E-mail: csavioz@consiglio.regione.vda.it

Le Président
Albert CERISE